

Communiqué de presse

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015



Quotas 2016 : l'Europe tente de sauver le bar et sa petite pêche artisanale

Un premier pas dans l'approche écosystémique des pêches

Bretagne vivante se réjouit : pour la première fois le conseil des ministres européens a décidé de différencier les pratiques de pêche, protégeant celles qui combinent un faible impact environnemental et une grande importance socio-économique pour nos communautés littorales. La pêche au bar est particulièrement concernée, et même si la décision a été prise trop tardivement, face à une situation de crise du stock de bar, il s'agit cependant d'une bonne nouvelle.

La nuit de mardi à mercredi, les ministres européens ont négocié, comme chaque année depuis la mise en place de la Politique Commune des Pêches, les TAC (Totaux admissibles de captures) et quotas pour l'année 2016.

Au menu cette année, une « nouveauté » s'est invitée. Les scientifiques du CIEM (Conseil international pour l'exploration de la mer) ont alerté depuis de nombreux mois nos décideurs sur la situation critique de la population de bar en Manche (seule zone où les données disponibles sont suffisantes pour poser un diagnostic). Rappelons que, comme de nombreux autres stocks, le stock de bars en Manche est soi-disant géré alors que les scientifiques ne connaissent pas véritablement ses limites géographiques ni combien il existe de populations dans le milieu naturel.

Traditionnellement, cette espèce est pêchée par la petite pêche côtière – ligneurs et petits fileyeurs – du printemps à la fin de l'année, d'Audierne à la frontière belge. A la fin des années 1980, un nouvel usage a fait son apparition : la pêche massive de bar pendant l'hiver par les flottes chalutières. A cette période, ce poisson est très vulnérable puisqu'il se concentre en grand nombre sur les frayères pour se reproduire.

Les captures ont donc excessivement augmenté (5 tonnes par semaine et par bateau) avec parallèlement une explosion des prises de la pêche de loisir tout au long de l'année.

Depuis les années 2000, les ligneurs de bar ont alerté l'Ifremer et les ministères sur leurs inquiétudes quant à la durabilité de l'exploitation « industrielle » de ce poisson noble. Mais leurs demandes sont restées sans réponse. Il aura fallu être au bord de la catastrophe pour constater une réaction de la part des décideurs publics.

Face à ce défi, le conseil des ministres européens a tranché la nuit dernière en décrétant un moratoire de la pêche au bar pour le premier semestre 2016 pour tous les engins de pêche, sauf pour les ligneurs et fileyeurs pour qui la fermeture ne durera que les mois de février et mars. Leur imposer 6 mois d'arrêt les aurait condamnés à la faillite malgré leur faible responsabilité en terme d'impact et de prélèvement.

Bretagne Vivante affirme que les efforts sont à poursuivre afin de permettre au stock de bar de se rétablir et d'atteindre le RMD (Rendement maximal durable) pris par les engagements européens. L'association se félicite qu'enfin soient pris en compte les impacts environnementaux et socio-économiques dans les mesures de régulations, afin que l'approche écosystémique des pêches ne reste pas un concept virtuel.

Pour Bretagne Vivante, la priorité doit être donnée à une pêche ayant le moindre impact environnemental, prélevant peu et maximisant l'emploi sur nos côtes. Les ligneurs de bar sont en ce sens un exemple à suivre.

La question des prélèvements n'est pas la seule à être soulevée : c'est de toute la chaîne trophique dont il faut s'occuper.

Suivant cette réflexion, Bretagne Vivante souhaite que la pêche « minotière » - pêche industrielle capturant des quantités astronomiques de petits poissons (sprats, lançons, harengs, maquereaux...) afin d'en faire de la farine et de l'huile de poisson – soit davantage régulée en Europe et dans le monde, car cette pêche est fortement préjudiciable à l'intégrité des écosystèmes marins tout entiers.

Jean-Luc Toullec,
Président de Bretagne Vivante

Contacts presse

Charles Braine
Directeur
06 83 49 20 92

Élise Rousseau
Attachée de presse
06 59 46 55 80

Notre site web : www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante, c'est : 50 ans au service de la nature, 5 départements, plus de 3 000 adhérents, 60 salariés, 19 sections locales, plus de 100 sites naturels, 5 réserves naturelles nationales, 2 réserves naturelles régionales, 4 revues.

Elle est membre de :

